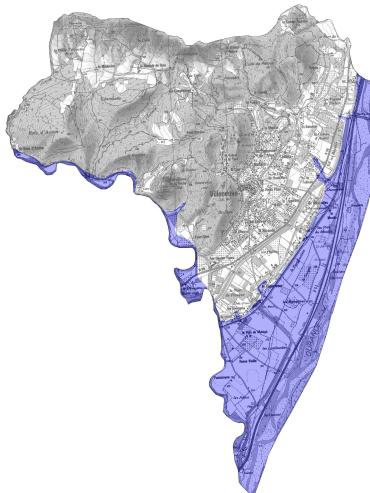




Risque Naturel INONDATION



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement dépourvue d'écoulement de surface avec des hauteurs d'eaux variables.

Les consignes de sécurité

Avant :

- Se tenir au courant de l'évolution auprès de la mairie
- Déplacer les véhicules stationnés près des berges
- Disposer d'un poste de radio à pile
- Fermer portes et fenêtres, aérations
- Couper le gaz et l'électricité
- Amarrer les cuves, les caravanes, tous les objets encombrants capables de flotter

- Faire une réserve d'eau potable
- Prévoir l'évacuation (médicaments, vêtements chauds), documents d'identité et bancaire, objets précieux dans une valise

Pendant :

- Ecouter la radio et suivre les consignes de sécurité
- Se réfugier dans les étages
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours
- Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux

Après :

- Ventiler les pièces
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques
- Chauffer dès que possible
- Faire l'inventaire et photos des dégâts

Consignes de sécurité



Fermer toutes les ouvertures



Rester dans les étages



Couper le gaz et l'électricité



Ecouter la radio



Libérer la ligne téléphonique



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Risque Naturel MOUVEMENT DE TERRAIN



Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol.

Les consignes de sécurité

Avant :

- Ne pas favoriser l'érosion par la surfréquentation des falaises et la négligence (l'écoulement des eaux usées ou pluviales favorise l'érosion des falaises)
- Signaler aux autorités toute altération manifeste des falaises
- S'informer des risques encourus

Pendant :

- Fuir latéralement
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Après :

- Fermer le gaz et l'électricité
- Informer les autorités
- Se mettre à la disposition des secours

Consignes de sécurité

PENDANT



A l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres



S'enfermer rapidement dans un bâtiment en dur



Ecouter les consignes



Couper l'eau, le gaz et l'électricité



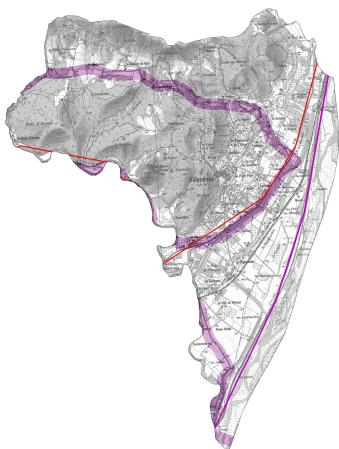
Evacuer rapidement les bâtiments



S'éloigner de la zone dangereuse



Risque Technologique TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Axes routiers principaux susceptibles de générer du TMD

- Départementale
- Autoroute
- Voie ferrée
- Canalisation de transport de matières dangereuses

Le risque Transport de Matières Dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique.

Les consignes de sécurité

Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

Avant :

- S'informer des risques encourus et des mesures de sauvegarde
- Disposer d'un poste radio à pile
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (adhésif, etc.)

Pendant :

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- Protéger : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie
- Se mettre à l'abri
- Suivre les consignes de confinement

Dans l'appel d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (Commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train, etc.)
- la présence ou non de victimes
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger

En cas de fuite du produit :

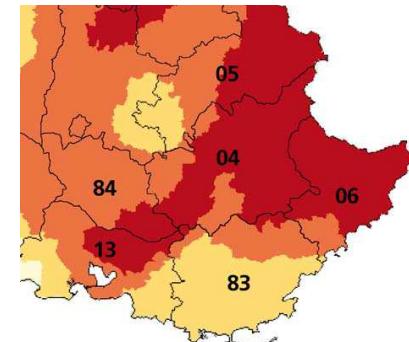
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique



Risque Naturel SISMIQUE

Le séisme se traduit en surface par des vibrations du sol. Un séisme est composé de :

- son **foyer** : point de départ du séisme (épicentre)
- sa **magnitude** : identique pour un même séisme, elle mesure l'énergie libérée par celui-ci (échelle de Richter de 1 à 9)
- son **intensité** : variable en un lieu donné selon la distance au foyer (échelle **MSK** de 1 à 12). Cette échelle mesure les dégâts provoqués par le séisme en un lieu précis
- la **fréquence et la durée des vibrations**
- la **faille provoquée ou entretenue**



Les consignes de sécurité

Avant :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Construire selon les règles parasismiques
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

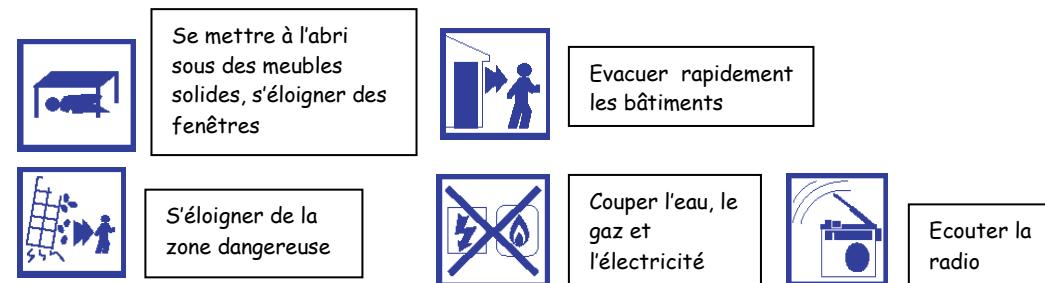
Pendant :

- A l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- A l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques)
- En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse
- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments, attention il peut y avoir d'autres secousses
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école

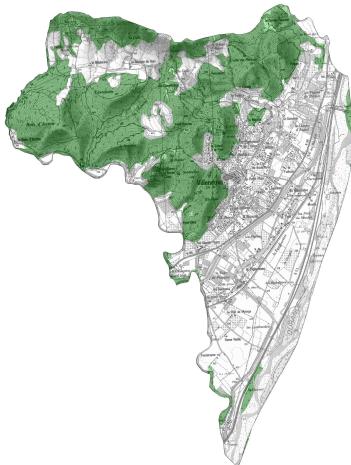
Après :

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et portes et prévenir les autorités

Consignes de sécurité



Risque Naturel FEUX DE FORET



Les feux de forêt sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue.

Les consignes de sécurité

Avant :

- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériel, extincteurs, etc.)
- Débroussailler autour de la maison
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture
- Repérer les chemins d'évacuations, les abris
- Le stockage du gaz est à proscrire

Pendant :

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Alerter les sapeurs pompiers
- Si possible, attaquer le feu
- Respirer à travers un linge humide
- Rechercher un abri en fuyant dos au feu
- En voiture ne pas sortir, allumer vos phares

Dans un bâtiment :

- Ouvrir le portail du terrain (faciliter l'accès)
- Fermer les bouteilles de gaz
- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linge humides
- Rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- Arrêter la ventilation et la climatisation
- Ecouter la radio
- Ecouter les instructions des pompiers

Après :

- Eteindre les foyers résiduels



Ouvrir le portail du terrain, dégager les accès



Fermer les bouteilles de gaz et produits inflammables



S'enfermer rapidement dans un bâtiment en dur



Fermer, arroser les volets, portes et fenêtres, calfeutrer avec des linge mouillés

Consignes de sécurité

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales). Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule
- Boucher toutes les entrées d'air, arrêter la ventilation
- Vous éloigner des portes et des fenêtres
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident
- Vous laver en cas d'irritation et si possible vous changer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne pas téléphoner
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir

Après :

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

Consignes de sécurité



Ecouter la radio, les consignes données



S'enfermer rapidement dans un bâtiment en dur



Libérer la ligne téléphonique



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Ni flamme
Ni étincelle

Radios locales : Alpes 1 (91.5), France Bleu Provence (101.8), Fréquence Mistral (92.8), Radio Verdon (91.0), Radio Zinzine (105.0).

Moyen d'alerte : la sirène

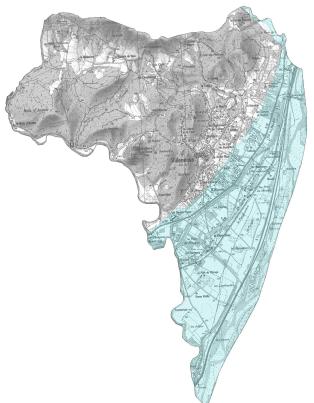
En cas d'évacuation, les points de rassemblement définis sur la Commune sont :

1. la salle des fêtes
2. le dojo/salles d'activités

Vous pourrez trouver sur le site de la Commune les compléments d'informations sur ce document ou en mairie.

www.mairie-villeneuve.fr

Risque Technologique RUPTURE DE BARRAGE



Il s'agit d'une inondation soudaine due à la rupture d'une grande retenue d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation de cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures et à la production d'énergie électrique.

Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible ; la situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage. En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion déstructrice dont les caractéristiques ont été étudiées en tout point de la vallée.

Les consignes de sécurité

Avant

- S'informer des risques encourus et connaître les consignes de sauvegarde (les points haut sur lesquels se réfugier, les moyens et itinéraires d'évacuation)

Pendant

- Quitter immédiatement la zone de submersion et gagner les points hauts les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri

Après

- Ventiler les pièces
- Ne rétablir l'électricité qu'après contrôle des circuits électriques

Consignes de sécurité

Selon les lieux



Quitter immédiatement la zone de submersion et gagner les points hauts les plus proches



Rester dans les étages



Ne pas aller chercher les enfants à l'école

DICRIM

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs



En cas de crise, la Commune de Villeneuve mettra en place une Cellule de Crise Municipale (CCM).
Ecoutez les consignes des autorités.
Suivez les réflexes indiqués dans ce document.

N° DE LA MAIRIE

04.92.78.42.31

N° DE SECOURS

Pompiers 18

SAMU 15

A partir d'un portable n° unique 112

Police 17

Les équipements minimums à conserver à domicile :
Lampe torche à piles, radio portable avec piles, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, matériel de confinement, vêtements de rechange